



Plage de l'Arnérault,
espace protégé
PAGE 2

Les Voiles
de La Flotte
PAGE 3

Un règlement pour les
meublés de tourisme
PAGE 4

Un port en fête
le 5 août
PAGE 5

ENFANCE

Un centre de loisirs agrandi

Léa Le Gal, à l'issue d'un stage de quelques mois à l'ALSH avait présenté un projet de réhabilitation des locaux, à l'ensemble des élus du Conseil municipal qui ont été séduits par cette valorisation. Sa mise en œuvre a été confiée à Sébastien Pellereau, architecte. Après huit mois de travaux, le maire, Jean Paul Héraudeau, et plusieurs élus du conseil municipal, ont inauguré, mercredi 22 mai, les nouveaux locaux du centre de loisirs, en présence de Virginie Garandel, directrice de l'école maternelle, accompagnée des institutrices et de représentants d'associations actives auprès des enfants du centre de loisirs.

L'enfance, une priorité à La Flotte

Depuis le début de ce mandat, l'accent est mis sur les infrastructures pour les enfants : création d'une MAM (Maison des assistantes maternelles) à la place de l'ancien Jardin d'éveil, nombreux travaux de réparation, de réaménagement dans les écoles, tels la mise en place de pompes à chaleur ou l'occultation des fenêtres, la restructuration des cours incluant l'agrandissement de la cour de l'école maternelle, et bientôt la création de deux îlots de verdure.

Longtemps associatif (*La Farandole*), le centre de loisirs (ALSH) *Les P'tits Mômes* est devenu municipal, ce qui a permis d'optimiser son fonctionnement, sous la direction de Théo Cheminade, entouré d'une adjointe et de quatre animatrices, ainsi que depuis 2023 de deux jeunes volontaires en service civique.

L'agrandissement des locaux a été rendu possible par l'exploitation des espaces laissés par les anciennes bibliothèque (CDI) et la salle informatique, ainsi que par un garage situé dans la cour de l'école maternelle.

Des espaces plus fonctionnels

Agrandie, la salle d'activités des enfants de moins de six ans a pu dédier un espace plus important aux jeux et une pièce réservée au change a été aménagée, puisque depuis septembre 2021 le centre de loisirs



La salle d'activités des petits a été agrandie et réaménagée.

accueille en périscolaire les enfants de très petite section de maternelle. Le renouvellement du mobilier, la création de sanitaires supplémentaires et de casiers double porte ont apporté plus de confort et de praticité.

Pour les plus de 6 ans, la salle d'activités a été rénovée, isolée et dispose également d'un nouveau mobilier, de sanitaires et casiers supplémentaires. L'équipe pédagogique profite désormais d'un bureau vitré permettant de visualiser les différents espaces d'accueil des enfants.

L'ensemble a été sécurisé avec un digicode, isolé pour plus de confort l'été complété par l'installation d'un dispositif de rafraîchissement d'air.

Ces travaux ont coûté 465 K€, dont 54 K€ financés par le Conseil départemental, la préfecture de Charente-Maritime et la CAF ayant aussi été sollicitées. Par ailleurs, un budget d'investissement de 30 K€ (nouveaux mobiliers et équipements) a été prévu, dépensé uniquement pour moitié à ce jour. Le budget de fonctionnement des *P'tits Mômes* est de 46,6 K€, dont 7 K€ pour les nombreuses sorties proposées, une trentaine par an.

Contact :
05 46 09 59 15 ou 06 10 36 77 41
alsh@laflotte.fr

À propos...



...de la jeunesse

Investir dans l'enfance et la jeunesse est crucial pour assurer un avenir florissant à notre village. Les jeunes générations sont les piliers sur lesquels repose le futur de notre communauté.

En leur offrant un environnement sûr, des opportunités d'apprentissage de qualité, un accès à la culture, au sport et à des activités enrichissantes, le village investit dans la construction de citoyens responsables et épanouis.

Ces jeunes seront les leaders de demain, en capacité de contribuer au développement économique, social et culturel de la société. En faisant le choix d'investir dans la rénovation des infrastructures existantes ou d'en imaginer et d'en construire d'autres destinées à la petite enfance ou à la jeunesse, La Flotte s'assure de bâtir les fondations solides d'un avenir que je souhaite prometteur et durable. ■

Jean Paul Héraudeau, votre maire



Plage de l'Arnérault : espace protégé pour les familles



Le 3 juin, le maire a pris deux arrêtés concernant la plage de l'Arnérault : l'un relatif à l'interdiction de la présence des chiens, l'autre portant défense d'y fumer.

Comme les précédentes années, le premier arrêté interdit la présence des chiens sur cette plage, même tenus en laisse, toute l'année, considérant qu'elle compromet l'hygiène, la tranquillité

des usagers et la sécurité publique. Exception faite des animaux guides d'aveugle, des chiens de services de police ou des entreprises de sécurité autorisées par la commune.

Le second arrêté portant sur la défense de fumer, toute l'année, sur la plage de l'Arnérault, s'applique à toutes les pratiques relevant directement ou indirectement du tabac, ou de ses dérivés, quels que soient les ustensiles utilisés à cet effet. Cigarettes, cigares, pipes, mais aussi tous types de narguilés sont ainsi proscrits, cette liste n'étant pas exhaustive.

Le 14 juin, lors de la remise au Professeur Piot (Ligue Contre le Cancer 17) du chèque issu de la campagne « Tulipes contre le cancer » menée par le Lions Club île de Ré, le maire de La Flotte a expliqué cette démarche.

Initiés par la Ligue contre le cancer, les labels « Espace sans tabac » et « Plage sans tabac » sont l'un des projets emblématiques de la Ligue. Ils sont promulgués par décret municipal, suite à la signature d'une convention entre le Comité de la Ligue et la Commune.

Allant bien au-delà du simple label, le concept comporte une démarche de prévention. Les espaces sans tabac contribuent, en effet, à réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et à éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants.

Le maire souhaite promouvoir l'exemplarité par la mise en place d'espaces conviviaux et sains et préserver l'environnement en luttant contre la multiplication des mégots abandonnés dans le sable.

Déjà régulièrement nettoyée et surveillée en été, la plage de l'Arnérault devient ainsi un espace protégé pour les familles et tous ceux qui la fréquentent. ■

URBANISME

Demande d'autorisation(s) avant travaux

Avant d'engager des travaux, une demande d'autorisation d'urbanisme est nécessaire et obligatoire.

Elle est à effectuer soit en mairie au service urbanisme, soit en ligne sur le guichet numérique à l'adresse : <https://cdc-iledere.urbanisme17.fr/gnaucdciledere/#/>

L'intégralité de la commune étant en « Site Patrimonial Remarquable », cette procédure inclut les réfections à l'identique type : « Je souhaite repeindre mes volets, mon portail, mon mur de clôture, refaire ma toiture... »

Une autorisation d'occupation du domaine public peut aussi s'avérer indispensable dans le cas, par exemple, d'un besoin de stationnement des artisans ou de l'installation d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux, sur le domaine public. une telle demande est à déposer auprès des services des polices municipale et rurale.

Le service urbanisme de la mairie est à votre disposition pour toute précision. ■

RAPPEL VIGILANCE

Concernant le frelon asiatique...

Soyez vigilants : si vous constatez la présence d'un nid de frelons contactez la mairie. La police municipale vérifiera la présence d'un nid de frelons asiatiques et rédigera une attestation. Elle fait ensuite appel à une entreprise agréée qui procèdera à la destruction du nid. Les frais de destruction sont entièrement pris en charge par la Communauté de Communes.



Nid réalisé en 48h.

...et le moustique tigre

Insecte particulièrement invasif qui s'installe chez nous entre mai et novembre. Il pique principalement de jour et représente un risque pour la santé.

Les eaux stagnantes sont des sources de développement des lieux de ponte : veillez à les supprimer.

Moustiquaires, ventilateurs, serpentins fumigènes (en extérieur), diffuseurs ou raquettes électriques sont efficaces pour lutter contre les moustiques en général et le moustique tigre en particulier. ■

LE CHIFFRE

1,5

 MILLION D'EUROS

C'est l'investissement dédié à l'enfance et à l'éducation, depuis le début du mandat.

CITOYENNETÉ

Une habitante de La Flotte naturalisée

Mercredi 15 mai, soixante-dix citoyens de Charente-Maritime ont reçu, en préfecture, la naturalisation française. Le Préfet a rappelé l'importance des fondements de la citoyenneté française, puis leur a souhaité la bienvenue avant de les inviter à entonner avec lui la Marseillaise.

Parmi eux figurait Hajer Naffati, habitante de La Flotte depuis 2016. Accompagnée de son mari et de ses deux filles Lilya et Nina, nées toutes les deux à La Rochelle et scolarisées dans notre village, elle a exprimé sa fierté et son bonheur de voir ce processus aboutir au terme de deux années de démarches.

La municipalité lui souhaite la bienvenue et la remercie pour son attachement à nos valeurs républicaines. ■



© Mairie de La Flotte

Hajer Naffati et sa famille, entourées du préfet Brice Blondel et du maire de La Flotte, Jean Paul Héraudeau.

ÉVÈNEMENT

Les Voiles de La Flotte, seconde édition

La semaine de la voile de l'île de Ré, baptisée « Les Voiles de La Flotte », revient du 16 au 18 août 2024. L'évènement est organisé conjointement par le CNLF* et le YCSM*, affiliés à la FFV*, l'organisation sur l'eau est assurée par le CNLF.

Au départ de La Flotte et de Saint-Martin-de-Ré, les courses se dérouleront le long des côtes du Pertuis Breton, entre le pont de l'île de Ré et le Fier d'Ars, permettant ainsi à de nombreux spectateurs de bénéficier du magnifique spectacle des voiles sur l'océan.

Le lancement de la course du vendredi 16 août se fera à 14h, au large du port

de La Flotte, pour une arrivée devant celui de Saint-Martin-de-Ré.

Samedi 17 août, la Régate Mairie de La Flotte - SNSM prendra son départ à 14h devant le port de Saint-Martin-de-Ré pour arriver face à celui de La Flotte.

Pour la Régate Motte Marine Île de Ré, le départ (15h) et le retour se feront au large du port de La Flotte.

Une remise des prix aura lieu chaque fin de journée. Le 17 août, une soirée antillaise rassemblera tous les équipages sur la terrasse du CNLF. ■

*CNLF : Cercle nautique de La Flotte / YCSM : Yacht club de Saint-Martin / FFV : Fédération française de voile

Inscription en ligne sur : <https://cnlf.org/semaine-de-la-voile-2024/>

AMÉNAGEMENT ET VOIRIE

Des travaux d'entretien et de remise à niveau sont prévus

- **Reprise des revêtements et rebouchage des ornières purges des racines sur certaines voies :** chemin de l'Ardilliers, route du Praud, rue du Puits Liloux.
- **Rescellement des avaloirs :** la Croix-Michaud, rue de l'Ardilliers.

- **Repavement ou rescelllement du pavage :** rue des Bancs (sur une rangée) et rue Charles Biret.
- **Pose de bornes :** rue des Bois, rue du Général Goguet et rue du Château des Mauléons.



Médaille de bronze



Né le 17 septembre 1965 à Saint-Martin de Ré, Bernard Perrain s'est particulièrement impliqué depuis 1988 dans le domaine de la musique sur l'île de Ré. Président de l'Harmonie municipale de La Flotte, avant d'en devenir le directeur depuis 2012, il est également co-fondateur de la Philharmonie de l'île de Ré en 2010 et de l'Orchestre à l'Ecole en 2018.

Membre des Conseils d'Administration de l'Ecole de musique (entre 2018 et 2020) et de l'Association Rétaise des 4 Saisons (AR4S), il n'a eu de cesse de s'investir afin de faire rayonner la musique à La Flotte et sur l'île de Ré.

La médaille de bronze qui lui a été décernée le 22 mai par Arthur Drouaud, directeur du SDJES (Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) récompense cet engagement associatif constant depuis plus de 36 ans. ■

Un règlement pour les meublés de tourisme

Lors du conseil communautaire du 28 mars 2024, les élus de l'île de Ré ont voté, à l'unanimité, un règlement visant à réguler le nombre de meublés de tourisme, afin de rééquilibrer le marché du logement.

Que prévoit le règlement ?

Pour louer un meublé de tourisme dans l'une des dix communes de l'île de Ré, tout propriétaire devra avoir obtenu une « autorisation de changement d'usage » (*sauf pour les résidences principales louées moins de 120 nuits par an*).

Ces autorisations seront accordées sous deux conditions :

- des quotas sont instaurés par commune, chacune possédant un nombre de meublés de tourisme à ne pas dépasser. Lorsque ce quota sera atteint, plus aucune autorisation ne pourra être accordée et les demandes seront placées sur liste d'attente. Pour La Flotte, ce quota est de 431 meublés, il s'élève à 2781 meublés pour l'ensemble de l'île de Ré.
- la mise en location de meublés de tourisme est limitée à deux logements sur tout le territoire de l'île de Ré par foyer fiscal ou par personne morale.



Quand et comment ce règlement va-t-il être appliqué ?

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} juin 2025. À cette date, tous les meublés de tourisme devront avoir obtenu une autorisation de changement d'usage.

A partir du 1^{er} janvier 2025, les propriétaires pourront déposer leur(s) demande(s) en ligne sur un site dédié. Seuls les propriétaires prioritaires pourront déposer leurs demandes à compter du 1^{er} octobre 2024.

Sont prioritaires, les propriétaires d'un meublé ouvert à la location sur le territoire de l'île de Ré qui se sont acquittés de la taxe de séjour dudit meublé au moins une fois dans les trois années qui ont précédé l'adoption du règlement (28 mars 2024).

Consulter le règlement dans son intégralité sur : <https://cdciledere.fr/app/uploads/2024/04/Annexe-1-Reglement.pdf> - Contact : infomeuble@cc-iledere.fr

Remise des calots aux soldats du 3^e RSMV



Le 6 juin dernier, à La Flotte, à l'issue de leurs cinq semaines de formation militaire initiale, une quarantaine de jeunes soldats du 3^e Régiment du Service Militaire Volontaire (SMV) de La Rochelle ont reçu leur calot devant le monument aux morts, en présence de leurs familles.

Le SMV est une contribution du ministère des Armées dans le domaine de l'insertion

citoyenne et professionnelle de jeunes Français de métropole et de l'étranger âgés de 18 à 25 ans exclus du marché de l'emploi.

La cérémonie a marqué symboliquement l'entrée de ces recrues dans le Régiment. Cette étape sera suivie d'une période de sept mois environ, jalonnés par l'obtention du permis de conduire, du brevet de secourisme et d'une formation professionnelle.

Sous les ordres du chef de corps, le lieutenant-colonel Mathieu Dumas, la cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur Jean Paul Héraudeau, maire de La Flotte, du colonel Rémi de Gouvion Saint Cyr, commandant le groupement de gendarmerie départementale de madame Céline Jordan, directrice de l'ONACVG 17 et des cadres du régiment.

Le code du volontaire a été récité à pleine voix : il fixe les règles de vie au sein du régiment et guide les stagiaires tout au long de leur formation et bien au-delà.

Un défilé en chantant sur le cours Félix Faure a parachevé cette superbe cérémonie dans une belle fraternité entre le village de La Flotte et le 3^e RSMV. ■

« LES RENDEZ-VOUS DE L'ÎLE DE RÉ »

Un port en fête le 5 août



© Nathalie Vauchez

Chaque année à la belle saison, l'événement « Les Rendez-vous de l'île de Ré » est organisé conjointement par Flottille en Pertuis, la mairie de La Flotte et l'équipe du musée du Platin, ainsi que par de nombreux bénévoles. Il est labellisé « Sites en Scène » par le Département de Charente-Maritime.

Ce rassemblement de bateaux à gréements traditionnels permet au public de les voir évoluer, de les visiter et d'être sensibilisé au patrimoine maritime de l'île de Ré.

S'inscrivant dans un calendrier de manifestations à l'échelle de la façade atlantique, « Les Rendez-vous de l'île de Ré » voient la présence de bateaux venus de toute l'île de Ré, des pertuis Breton, d'Antioche, de Maumusson et au-delà.

Pour cette édition 2024, parmi une flottille nombreuse de vieux gréements, dont plusieurs sont protégés au titre des

Monuments historiques, le public pourra contempler des grandes unités tel le « HOOP » un ancien remorqueur à vapeur de 1909.

Pendant cette journée, la flottille de bateaux traditionnels se pose au petit matin sur l'estran le temps d'une marée basse. Le public peut venir déjeuner sur le platin,

apporter son panier pique-nique, partager un repas entre amis, en famille ou simplement déguster huîtres et fromages sur un chaland échoué avec les bateaux. Puis, à marée montante, les gréements offrent le spectacle de leurs voiles qui se hissent devant le public, puis d'une navigation sous voiles en baie de La Flotte pour venir ensuite s'amarrer au port, où ils sont pavés puis éclairés à la nuit tombée.

A terre, au cours de la journée, des animations telles « Tous en marins » - il est demandé à chacun de s'habiller en marin pour s'immerger dans la fête - des projections sur les façades de maisons et une plongée dans l'histoire sous forme d'un conte permettront au public de découvrir à quel point les bateaux ont façonné l'île de Ré et ses ports. Et pour terminer la journée les équipages sont accueillis pour un dîner convivial suivi d'un grand bal populaire. ■

Flottille en Pertuis et Musée du Platin

« Flottille en Pertuis » a été créée le 19 décembre 1983 à la mairie de La Flotte sous la forme d'une association loi 1901 ayant pour objet de « Sauvegarder, restaurer et faire naviguer les bateaux traditionnels des Pertuis Charentais ».

Très rapidement après sa création et la mise en place des expositions de ses débuts, l'association propose un concept de « maisons de l'île de Ré » qui consiste à promouvoir l'implantation dans les villages de l'île de Ré d'écomusées ou de musées de site sur un thème touchant à leur spécificité.

C'est ainsi qu'est née la Maison du Platin à La Flotte, suivie par l'écomusée du Marais Salant à Loix, la maison du Magayant (devenue l'Ancre maritime) à Sainte-Marie-de-Ré et la maison du Fier aux Portes-en-Ré.

C'est dans cet esprit qu'en 1987 la mairie de La Flotte met à disposition de l'association le local du chai de l'ancienne distillerie Margotteau pour y exposer de façon permanente les collections de Flottille en Pertuis. De lourds travaux de restauration et d'aménagement y sont réalisés par la mairie en 1989/90. Ce lieu est idéalement placé à deux pas du port et face à la mer et son estran appelé localement « le platin ».

Le musée du Platin travaille sur deux thèmes : « la vie rétaise » avec les objets et les témoignages collectés par l'association auprès des Flottais et des Rétais et « les bateaux de pertuis », pour raconter la face maritime de l'île de Ré et ses échanges avec les Pertuis, du temps où les voiliers faisaient la liaison entre Ré et continent, puis des bacs jusqu'à la construction du pont. ■

VOILE

Tour de la Charente-Maritime à la voile en escale à La Flotte

Grand rendez-vous nautique organisé par le Département de la Charente-Maritime, avec le soutien du Comité Départemental de Voile 17, la 4^e édition du Tour de la Charente-Maritime à la voile se déroulera du 5 au 9 juillet 2024 au départ de Royan.

Les amateurs de voile peuvent dès aujourd'hui s'inscrire en ligne à l'un des deux parcours proposés : **la régata**, une course pour les amoureux de compétitions ; ou **le rallye**, pour les plaisanciers à la recherche d'une navigation de plaisir, sans classement.

La convivialité et les paysages littoraux de la Charente-Maritime seront au cœur de cet événement. Chaque jour, les ports d'arrivée des courses, réservent aux navigateurs et au grand public des ambiances musicales et chaleureuses.

Le rallye fera escale le dimanche 7 juillet dans le port de La Flotte où 30 bateaux seront accueillis. Des baptêmes et des initiations nautiques seront proposés au public de 16h à 17h45. **La régata** fera une halte dans le port de Saint-Martin-de-Ré le lendemain. ■



LE PORTRAIT

Firas Zawahra, chirurgien orthopédique et traumatologique

Après avoir exercé durant vingt ans à l'Hôpital Saint-Camille de Bry-sur-Marne, en Seine et Marne, en chirurgie orthopédique et traumatologique, Firas Zawahra exerce désormais - pour le moment à temps partiel - au pôle médical de La Flotte.

Il connaît bien notre région où sa belle-famille a élu domicile. Aussi, lorsque début 2023, il apprend que le maire Jean Paul Héraudeau et Marie Gros, élue référente pour ce dossier, recherchent des praticiens, il se porte candidat car il s'agit pour lui d'un projet de vie aussi bien personnel que professionnel.

Au cabinet de La Flotte où il devrait bientôt s'installer en permanence, il assure actuellement ses consultations les jeudis et samedis, tandis que les opérations chirurgicales ont lieu à la Polyclinique de Saint-Georges-de-Didonne, les mercredis et vendredis.

La chirurgie orthopédique et traumatologique est une spécialité traitant les problèmes musculosquelettiques, orientée plus généralement sur les traumatismes et les maladies de l'appareil locomoteur (tendons, ligaments, os, muscles et articulations) comme sur les problèmes et pathologies articulaires du genou, du pied ou de la hanche ainsi que des membres supérieurs (épaule, poignet, main, etc).

Firas Zawahra prend bien sûr en charge les traumatismes et la chirurgie du sport.

Très motivé par ce cadre d'exercice en libéral à La Flotte, alors qu'il vient du monde hospitalier, il apprécie l'esprit d'équipe du pôle médical et travaille en concertation avec les médecins traitants de l'île de Ré. Tout comme ses collègues, il souhaite « rendre service à l'île de Ré, dans une approche humaine et à la hauteur des attentes des habitants. »

DR



**Pôle des consultations
spécialisées
de La Flotte**

4 rue des Culquouilés
17630 La Flotte

RDV au
07 81 00 36 66
(laisser message)
et sur **Doctolib**



en bref

➤ Pour rappel, **la mairie est ouverte au public** le samedi matin de 10h à 12h

➤ La commune de La Flotte a vu son label « **Plus Beaux Villages de France** » reconduit

➤ **La mairie souhaite créer un jardin partagé**, dont la gestion sera confiée à une association. Pour tout renseignement les candidats peuvent s'adresser à la mairie.

➤ **Un composteur collectif va être mis en place** face au verger communal (rue des Bois) : un appel à candidatures est lancé pour en assurer le fonctionnement (4 à 6 personnes bénévoles sont nécessaires, s'adresser à la mairie).

➤ Retrouvez toutes **les animations de l'été** dans le programme distribué en boîte aux lettres avec la présente édition de la Lettre d'Information du maire.

CARNET

Du 14 mars au 17 mai 2024

NAISSANCES

Jeanne GÉRENTON SEEGER..... 26 mars
Capucine RACAUD 4 mai
Valantina CHIERCHIA..... 17 mai

DÉCÈS

Christian PERRAIN 14 mars
Yvon CEYRAL 25 mars
Michel PRIGENT 21 avril

Lettre d'information du Maire de La Flotte

Directeur de la Publication : **Jean Paul Héraudeau** - Rédaction : **Mairie** - Maquette & mise en page : **Valérie Le Louer** - Impression : **Imprimerie Rochelaise** - Dépôt légal : n° ISSN 2802-9410 - Edition : **3300 exemplaires** - Distribution en boîtes à lettres



Votre journal est imprimé sur du papier écologique sans chlore et issu de forêts gérées durablement, avec des encres végétales, les déchets sont recyclés. Le logo Imprim'Vert et la certification PEFC de notre imprimeur le garantissent.

